



Donner une somme d'argent a un des parents

Par **sebastiano2207**, le **16/07/2013** à **20:36**

Bonjour, je souhaite effectuer un virement de 10 000 euros a ma mère,va t'elle devoir les déclarer? Merci d'avance.

Par **Jibi7**, le **17/07/2013** à **09:34**

Si vous voulez faire un prêt, un don, ou satisfaire aux obligations de secours normales entre parents et enfants, les effets fiscaux seront différents..

Si votre mère n'est pas imposable et qu'elle le devient à cause de votre aide ce sera une mauvaise "aide" a posteriori.

Si cette somme est jugée compatible avec vos ressources respectives vous pourrez la déduire de vos revenus imposables mais elle devra l'intégrer aux siens..

Une répartition sur 2, 3 ans devrait être possible aussi faites vous aider par un controleur des impots ils sont aussi la pour vous aider!

Sinon il y a aussi la possibilité que vous payez directement la dépense qu'elle devait faire et en gardiez trace en cas de comptes de successions ensuite..